

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**SARL MBV – Chez Guillouche -
56220 Caden**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 21 juin 2021 à 8h00 au 19 juillet 2021 à 17h00** en mairie de Caden concernant le projet présenté par la SARL MBV, dont le siège social est situé au lieu-dit « Chez Guillouche » - 56220 Caden, en vue d'exploiter à cette adresse, une installation de méthanisation d'une capacité de 49 tonnes à traiter par jour.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Caden aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 19 juillet 2021 à 17h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Caden ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr